

# Régionales 2015 : les bulletins de vote FN sont-ils légaux ?

Par Sibylle LAURENT

Publié le 13 décembre 2015 à 16h30 – Métronews

**DECRYPTAGE - Après le premier tour des élections régionales, mais également ce dimanche, jour de second tour, des électeurs ont pointé le fait que les noms de Marine Le Pen apparaissaient sur les bulletins de vote locaux. Une entorse, apparemment, au code électoral, lequel stipule que les bulletins ne peuvent pas comporter d'autres noms que celui du ou des candidats. Qu'en est-il réellement ? Metronews fait le point.**

Dans un bureau de vote de Nantes dimanche dernier, des électeurs ont tiqué. Sur les bulletins proposés pour voter aux régionales, apparaissent, en évidence, les noms de Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan. Pourtant, en Pays de la Loire, aucun de ces deux candidats ne se présente. Mais, il est vrai, les candidats locaux FN et Debout la France sont bien moins connus : il s'agit, pour le Front national, de Pascal Gannat et de Cécile Bayle de Jessé pour Debout la France. Une manière de mettre en avant ces candidats auprès des électeurs ?

Le fait a en tout cas été assez remarqué par certains votants pour que les assesseurs le fasse figurer au bas du procès-verbal, rédigé dimanche soir, dans ce bureau de vote, à l'issue du premier tour des élections. "De

nombreuses personnes demandent pourquoi les noms de M. Dupont-Aignan et Marine Le Pen figurent sur les bulletins", est-il ainsi indiqué.

En effet, sur les bulletins de vote proposés en Pays de la Loire, le nom de Marine Le Pen apparaît en gros, gras, bien plus visible que celui de Pascal Gannat.

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 - PAYS DE LA LOIRE

**LISTE FRONT NATIONAL  
PRÉSENTÉE PAR MARINE LE PEN**

LISTE CONDUITE PAR  
**Pascal GANNAT**

Tête de liste du Front national aux élections régionales dans les Pays de la Loire

<b>Loire-Atlantique - 44</b>			<b>Maine-et-Loire - 49</b>	
1 - POTIER SAMUEL			1 - MERLAUD AYMERIC	
2. NÉDÉLEC BRIGITTE	13. DE RIGNÉ ARNAUD	25. DOUAY OLIVIER	2. LIEUMONT-BRIAND MONIQUE	12. COSTA PONTES ISABEL
3. BLANCHARD JEAN-CLAUDE	14. JOLY DENISE	26. SUTTER STÉPHANIE	3. GOYCHMAN JEAN	13. MORINEAU PATRICK
4. LUSSAUD MARGUERITE	15. LAZARE PASCAL	27. WOZNIAK BORIS	4. MAZIÈRES BARBARA	14. HINFRAY CORINNE
5. BOUCHET CHRISTIAN	16. MILLÉQUANT JACQUELINE	28. VINCENT SYLVIE	5. LAHONDÈS BERNARD	15. LANCIEU PATRICE
6. REVEL ELÉONORE	17. FOY FABIEN	29. JARRY DANIEL	6. GOSSET AGATHE	16. MARTIN CHRISTINE
7. VERDIER GEORGES	18. POIROT BARBARA	30. CAHIER RENÉE	7. ROBIC STÉPHANE	17. GAUTIER CHRISTIAN
8. POIRIER LYDIA	19. GRELIER NICOLAS	31. SALAÛN ERWAN	8. LIPP MANON	18. BARRÉ CHRISTINE
9. BOISDRON DAVID	20. BENAMOR MAJDA	32. MARECHAL COSETTE	9. de VITTON ARTHUR	19. MACÉ JEAN-MARC
10. FRIARD GUYLÈNE	21. DE MASCUREAU JEAN	33. LECA HERVÉ	10. HUPONT GHISLAINE	20. BARBIER MARIE-ODILE
11. JAVEL JEAN-LUC	22. CHOPLIN FRANÇOISE	34. NOËL DORIS	11. SICOT THOMAS	21. MAILLOT MARTIN
12. LAM CANDICE	23. GERMAINE JEAN-MARC	35. BREUIL ALAIN		22. PROUST ANNICK
	24. GOGUET ANNE			

**FRONT NATIONAL**

BULLETIN DE VOTE (ne doit comporter ni surcharge ni rature, sous peine de nullité)      TOURNEZ LA PAGE POUR CONSULTER LES AUTRES DÉPARTEMENTS

Le

bulletin de vote du candidat FN Pascal Gannat. - Ministère Intérieur

La liste de Debout la France met, elle, à égalité le nom de Nicolas Dupont-Aignan et celui de Cécile de Jessé.

Elections régionales - 6 et 13 décembre 2015

# DEBOUT LA FRANCE!

NI SYSTÈME NI EXTRÊMES

avec **Nicolas DUPONT-AIGNAN**

Liste conduite par **Cécile BAYLE de JESSÉ**

PAYS DE LA LOIRE

**LOIRE-ATLANTIQUE**

**1 VAN GOETHEM SOPHIE** - Universitaire  
Conseillère municipale et communautaire de Nantes de 2008 à 2014

- 2 FOURAGE BENOIT - Conseiller municipal de Saut-sur-Erdre - Responsable commercial.
- 3 L'HÉROÛT MARIE-FABIENNE - Cadre retraitée de la communication
- 4 AUBRY FREDERIC - Conseiller en immobilier
- 5 IZENIC BERENGERE - Etudiante en Ostéopathie
- 6 BETTEZE ANTOINE - Responsable Marketing
- 7 CASALIS VERONIQUE - Médecin biologiste
- 8 LHOMMEAU JEAN-CLAUDE - Avocat
- 9 JUHEL MARTINE - Responsable Venteuse
- 10 YERARDO ROMAIN - Pilote fibre optique
- 11 CORDIER TIFFANY - Demandeur d'emploi
- 12 LATONNE PHILIPPE - Cadre bancaire
- 13 PILOQUET JULIE - Etudiante en BTS
- 14 LARDJANE-BIURKUN THOMAS - Etudiant Ecole supérieure de commerce
- 15 KALMANOVITCH MARGAUX - Commerçante
- 16 ABAIROU PHILIPPE - Consultant formateur
- 17 MICHELOT ANIELLE - Assistante d'un gestionnaire de copropriété
- 18 THIBAUT CHRISTIAN - Employé préfectoral sécurité
- 19 BOURDY HIRELLE - Responsable périscolaire municipal
- 20 BOURGET EMMANUEL - Chef d'entreprise
- 21 STEPHAN MARIE-CLAIRE - Employée de banque
- 22 ADIER LOIC - Menuisier
- 23 CLAYIER BEATRICE - Enseignante dans le privé
- 24 DARRÉ HENRI - Ingénieur cadre d'entreprise
- 25 CHEVALLIER PAULE - Assistante maternelle
- 26 BIGORRE JACQUES - Marketing manager
- 27 BOIN-LHOMMEAU MARIE - Etudiante
- 28 MOREAU GILLES - Spécialiste informatique
- 29 FRUOHON EMMANUELLE - Orthophoniste
- 30 LE ROUTIER HIPPOLYTE - Responsable informatique
- 31 MOREAU MARIE-ANNE - Professeur des écoles
- 32 LAURIEAU FREDERIC - Logisticien
- 33 DAGUIN CHANTAL - Cuisinière
- 34 BEAUVAIS JEAN-MARC - Ancien cadre bancaire
- 35 CAMENEN MARIE - Mère de famille

**MAINE-ET-LOIRE**

**1 GUIBERT JEAN-JACQUES** - Conseiller d'entreprises  
Formateur

- 12 JOUSSEAUME MARIE-CHRISTELLE - Écrivain biographe
- 13 PICHOT PHILIPPE - Universitaire - Écrivain
- 14 POUH-DIXNEUF MARIE-HELENE - Responsable dans une association caritative
- 15 MESCHIN ALEXANDRE - Chef d'entreprise
- 16 HÉRISSE CÉCILE - Infirmière Ancienne conseillère municipale de Landemont Présidente d'association
- 17 SCHINTGEN NICOLAS - Conseiller municipal et communautaire de Mâon
- 18 SAINT-GILLES JANINE - Administrateur d'une compagnie d'assurances
- 19 SECHE LUC - Président d'association culturelle Chargé de relations auprès des entreprises
- 20 PETITFRERE HELENE - Professeur d'Espagnol
- 21 ROULEAU GAUTIER - Etudiant en informatique
- 22 GALAIS EMILIE - Esthéticienne

Le bulletin de la candidate Debout la France Cécile Bayle-de-Jessé. - Ministère Intérieur

A l'inverse, c'est bien le seul nom de Christophe Clergeau, tête de liste socialiste qui apparaît sur son bulletin de vote. Aucun nom de responsable national.

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015

## TOUS UNIS POUR LES PAYS DE LA LOIRE

La gauche et les écologistes avec Christophe Clergeau



**Christophe CLERGEAU**

<p><b>LOIRE ATLANTIQUE (64)</b></p> <p>1. <b>Christophe CLERGEAU</b>, 47 ans, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Régional, Chargé d'enseignement à l'Université, Parti Socialiste, Saumur-Lucan-sur-Loire</p> <p>2. <b>Violaine LUCAS</b>, 45 ans, Adjointe au Maire de Saint-Nazaire, Parti Socialiste, Saint-Nazaire</p>	<p><b>MAINE-ET-LOIRE (49)</b></p> <p>1. <b>Stéphane DUPONT</b>, 42 ans, Maire de Châteauneuf-sur-Loire, Parti Socialiste, Châteauneuf-sur-Loire</p> <p>2. <b>François BEATTE</b>, 48 ans, Vice-président du Conseil Régional, Parti Socialiste, Angers</p>	<p><b>MAYENNE (53)</b></p> <p>1. <b>Jean-Marie LE SCORNET</b>, 51 ans, Vice-président du Conseil Régional, Parti Socialiste, Mayenne</p> <p>2. <b>Marie-Noëlle TRIBONDEAU</b>, 60 ans, Maire de Bierné, Agri-cultivatrice, Parti Socialiste, Bierné</p>	<p><b>SARTHE (72)</b></p> <p>1. <b>Désiré BIENCOURT</b>, 49 ans, Conseiller régional, Maire de Contigné-sur-Sarthe, Parti Socialiste, La Flèche</p> <p>2. <b>Cécilia MENAGE</b>, 39 ans, Conseillère régionale, Adjointe au Maire de La Flèche, Parti Socialiste, La Flèche</p>	<p><b>VENDEE (85)</b></p> <p>1. <b>Emmanuel BARRA</b>, 43 ans, Conseiller départemental, Professeur de mathématiques, Parti Socialiste, La Roche-sur-Yvon</p> <p>2. <b>Franz HAEFFELIN</b>, 33 ans, Vice-président du Conseil régional, Professeur de l'écologie, Parti Socialiste, Montigné</p>
--	--	---	---	--

PS, CAPES LUC, Agri-cultivatrice, Solidarité, Europe, PRG, UEC

Le

bulletin du candidat socialiste Christophe Clergeau. - Ministère Intérieur

Même chose pour Bruno Retailleau, candidat de la droite et du centre en Pays de la Loire. Pas de mention pour autant de Nicolas Sarkozy.



# BRUNO RETAILLEAU

Sénateur de la Vendée

Élections Régionales  
6 et 13 décembre 2015  
en Pays de la Loire

**LISTE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE**

**LOIRE-ATLANTIQUE**

- 1 - Mme Laurence GARNIER
- 2 - M. Maurice PERRON
- 3 - Mme Barbara NOURRY
- 4 - M. Christophe PRIQUÉ
- 5 - Mme Claire HUGUES
- 6 - M. François PINTÉ
- 7 - Mme Patricia GALLERNEAU
- 8 - M. Laurent DEJOIE
- 9 - Mme Christine GUERRIAU
- 10 - M. Franck LOUVRIER
- 11 - Mme Marie-Cécile GESSANT
- 12 - M. Alain HUNAUULT
- 13 - Mme Nathalie POIRIER
- 14 - M. Jean-Michel BUF
- 15 - Mme Stéphanie HOUËL
- 16 - M. Johann BOBLIN
- 17 - Mme Anne-Sophie GUERRA
- 18 - M. Sébastien PILARD
- 19 - Mme Isabelle MÉRAND
- 20 - M. Christophe SABLÉ
- 21 - Mme Florence BEUVELET
- 22 - M. Xavier RINEAU
- 23 - Mme Béatrice ANNÈREAU
- 24 - M. Olivier DESCHANEL
- 25 - Mme Isabelle GROUSSEAU
- 26 - M. Philippe SEILLIER
- 27 - Mme Sandra IMPERIALE
- 28 - M. Marc RENAUME
- 29 - Mme Sarah EL HAÏRY
- 30 - M. Benjamin MORIVAL
- 31 - Mme Véronique TREMBLAY
- 32 - M. Thomas THY
- 33 - Mme Nathalie LE BERRE
- 34 - M. Ludovic LE MERRER
- 35 - Mme Rozenn HAMEL

**MAINE-ET-LOIRE**

- 1 - M. Paul JEANNETEAU
- 2 - Mme Isabelle LEROY
- 3 - M. André MARTIN
- 4 - Mme Roselyne BIENVENU
- 5 - M. Laurent GÉRALT
- 6 - Mme Patricia MAUSSION
- 7 - M. Laurent PRÉTROT
- 8 - Mme Catherine DEROCHÉ
- 9 - M. Éric TOURON
- 10 - Mme Régine CATIN
- 11 - M. Roch BRANCOUR
- 12 - Mme Annick BRAUD
- 13 - M. Adrien DENIS
- 14 - Mme Annick JEANNETEAU
- 15 - M. Michel CHATELAIS
- 16 - Mme Patricia BELLEGUIC
- 17 - M. Armbroise POINTELOUX
- 18 - Mme Claudette DAGUIN
- 19 - M. Richard VIAU
- 20 - Mme Diana DROUINEAU
- 21 - M. Dominique RICHARD
- 22 - Mme Colette GAGNEUX

**MAYENNE**

- 1 - M. Yannick FAVENNEC
- 2 - Mme Samia SOULTANI-VIGNERON
- 3 - M. Philippe HENRY
- 4 - Mme Florence DESLIÈRE
- 5 - M. Gérard LEMONNIER
- 6 - Mme Géraldine BANNIER
- 7 - M. Richard CHAMARET
- 8 - Mme Catherine HAYER
- 9 - M. Marcel BARBE
- 10 - Mme Léa CORMIER

**SARTHE**

- 1 - Mme Christelle MORANÇAIS
- 2 - M. Daniel COUDREUSE
- 3 - Mme Béatrice LATOUCHE
- 4 - M. Didier REVEAU
- 5 - Mme Anne BEAUCHEF
- 6 - M. Joël PARANT
- 7 - Mme Vanessa CHARBONNEAU
- 8 - M. Nicolas ROUANET
- 9 - Mme Waltraud ESNÉE
- 10 - M. Joël MÉTÉNIER
- 11 - Mme Marie-Édith GOMMEZ
- 12 - M. Jean-Claude LEMERCIER
- 13 - Mme Emmanuelle GRÈNÈCHE-CHAUVIÈRE
- 14 - M. François CÉSSE
- 15 - Mme Marine BEUNARDEAU
- 16 - M. Pierre FOUQUET
- 17 - Mme Géraldine VOGEL

**VENDÉE**

- 1 - M. Bruno RETAILLEAU
- 2 - Mme Lydie DURAND
- 3 - M. Pierre-Guy PERRIER
- 4 - Mme Sabrina GARNIER
- 5 - M. Antoine CHÉREAU
- 6 - Mme Nathalie GOSSELIN
- 7 - M. Laurent CAILLAUD
- 8 - Mme Pauline MORTIER
- 9 - M. Maxence DE RUGY
- 10 - Mme Sandra DEBORDE
- 11 - M. François BLANCHET
- 12 - Mme Myriam GARREAU
- 13 - M. Philippe BARRE
- 14 - Mme Anne-Sophie FAGOT
- 15 - M. Érick MAROLLEAU
- 16 - Mme Martine BONNET
- 17 - M. Sébastien ALLAIN
- 18 - Mme Jacqueline ROY
- 19 - M. Jean-René BERNAUDEAU







**PARLER VRAI  
AGIR VITE**

retailleau2015.fr

Le bulletin du candidat de droite Bruno Retailleau. - Ministère Intérieur

En fait, les Pays de la Loire ne sont pas la seule région où Marine Le Pen affiche son nom sur les bulletins de vote locaux. Neuf régions sur douze sont concernées. Les seules listes à ne pas reprendre l'intitulé sont celles conduites par Marine Le Pen ("Une région fière et enracinée"), Marion Maréchal Le Pen ("La France plein sud !") et Nicolas Bay, le secrétaire général du FN ("Normandie bleu marine").







Bulletins de Nicolas Bay, Marine Le Pen et Marion Maréchal Le Pen. - Ministère Intérieur

Pourtant, la présentation des bulletins de vote lors des élections est codifiée par des règles très strictes, régissant le grammage du papier, sa taille, ses couleurs. Et l'article R30 du Code électoral mentionne clairement que "les bulletins ne peuvent pas comporter d'autres noms de personne que celui du ou des candidats ou de leurs remplaçants éventuels." La mesure est également rappelée aux candidats dans le [Memento à l'usage des candidats](#) mis en ligne par le ministère de l'Intérieur.

Les nom et prénom(s) portés sur les bulletins de vote sont les noms d'usage et prénom(s) usuels des membres de la liste. Ils peuvent donc être différents du nom de naissance et du premier prénom. **Ils doivent cependant être conformes au nom porté dans la déclaration de candidature comme figurant sur le bulletin de vote et au(x) prénom(s) usuel(s) identifié(s) sur la déclaration de candidature.**

Les bulletins ne doivent **pas comporter d'autres noms de personnes que ceux des candidats** (art. R. 30).

**Toutefois, le bulletin de vote peut comporter le nom du candidat désigné comme devant présider l'organe délibérant de la collectivité territoriale concernée (art. R. 30-1).** Ce candidat peut être différent du candidat désigné tête de liste.

- Peuvent être indiquées les mentions qui ne sont pas interdites, ni de nature à troubler l'ordre public ou à introduire une confusion dans l'esprit des électeurs sur les noms des candidats.

**Le bulletin peut ainsi comporter des photos, l'emblème d'un ou plusieurs partis ou groupements politiques, sous réserve que ces photos ou emblèmes soient imprimés d'une seule couleur. Il peut également y être fait mention, par exemple, de mandats électoraux, titres, distinctions, âge, qualité, profession et appartenance politique des candidats. Il est recommandé de ne pas y indiquer la date ou le tour de scrutin, les bulletins pouvant être utilisés lors des deux tours de scrutin.**

## Mémento à l'usage des candidats

Pour être plus clair, le ministère fournit même en annexe un modèle type de bulletin de vote conforme.

### Annexe 10 : Modèle de bulletin de vote

#### Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

#### Titre de la liste

Liste conduite par

**René DESCARTES**

député du département B

*L'Union des Rationalistes Modérés<sup>1</sup>*

Département A	Département B	Département C	Département D	Département E	Département F
1 M. A prénom					
2 Mme B prénom	2 M. B prénom				
3 M. C prénom	3 Mme C prénom				
4 Mme D prénom	4 M. D prénom				
5 M. E prénom	5 Mme E prénom				
6 Mme F prénom	6 M. F prénom				
7 M. G prénom	7 Mme G prénom				
8 Mme H prénom	8 M. H prénom				
9 M. I prénom	9 Mme I prénom				
10 Mme J prénom	10 M. J prénom				
11 M. K prénom	11 Mme K prénom				
12 Mme L prénom	12 M. L prénom				
13 M. M prénom	13 Mme M prénom				
	14 Mme N prénom	14 M. N prénom			
	15 M. P prénom	15 Mme P prénom			
		16 Mme Q prénom	16 Mme Q prénom	16 Mme Q prénom	16 M. Q prénom
		17 M. R prénom	17 M. R prénom	17 M. R prénom	17 Mme R prénom
		18 Mme S prénom	18 Mme S prénom	18 Mme S prénom	18 M. S prénom
		19 M. T prénom	19 M. T prénom	19 M. T prénom	19 Mme T prénom
		20 Mme U prénom			

<sup>1</sup> Il est possible de faire figurer sur le bulletin de vote le logo d'un ou plusieurs partis politiques. Pour chaque candidat doit figurer ses nom et prénom.

## Mémento à l'usage des candidats

Mais nulle part n'est faite mention de la possibilité d'apposer le nom sur son bulletin d'un responsable politique national. Et les bulletins de vote qui ne respectent pas ces règles sont déclarés nuls (R.66-2) et non pris en compte dans le résultat du dépouillement. Les conséquences peuvent être douloureuses : en 2010, le Conseil d'Etat avait annulé les élections municipales de Corbeil-Essonnes, au motif que le candidat UMP avait en effet fait figurer sa fonction de "secrétaire général de la fondation Serge Dassault", sur son bulletin de vote.

### **"La question est de savoir si cela génère une confusion dans l'esprit du lecteur"**

Alors, de retour en 2015, les bulletins FN et Debout la France pour les régionales seraient-ils illégaux ? Difficile de croire que le parti, bien rodé aux règles du jeu politique, ait pris d'aussi larges libertés avec le code électoral. Me Alexandre Labetoule, du cabinet CLL Avocats, spécialisé dans les conseils aux collectivités locales, précise à *metronews* qu'en effet, "l'interdiction de la mention d'un autre nom que la tête de liste figure dans le code électoral". Mais la disposition n'empêche pas certaines petites libertés.

"Le Conseil d'Etat regardera si cela génère une confusion dans l'esprit de l'électeur. La question est : si cette irrégularité n'avait pas été commise, le parti aurait-il tout de même remporté les élections ? C'est cela que le Conseil d'Etat tranche ", précise Me Alexandre Labetoule. "On s'aperçoit parfois d'un certain nombre d'irrégularités très minimes, mais qui n'ont pas pu entamer la régularité de l'élection. Elles ne sont donc pas punies." Pour autant, dans le cas de Corbeil-Essonnes, le Conseil d'Etat avait estimé que la mention de Serge Dassault sur le bulletin "était bien de nature à semer le doute dans l'esprit de certains électeurs, compte tenu de la place occupée par Serge Dassault dans le paysage politique local".

## **Placement de produit**

Mais, dans le cas précis de ces élections régionales, Me Alexandre Labetoule ne voit pas réellement "de nom ou fantaisie qui induise l'électeur en erreur" sur les bulletins concernés. Mais surtout, il avance une autre hypothèse expliquant la mention d'un responsable national sur le bulletin local : le nom de la liste, déposée en préfecture et validée bien avant le premier tour de scrutin. Et c'est en effet ce que confirme à *metronews* le bureau des élections de la préfecture de Loire-Atlantique : pour le FN, l'intitulé de la liste déposée est bien "Liste Front national présentée par Marine Le Pen" ; même chose pour Debout la France, dont l'intitulé déposé en préfecture est : "Debout la France avec Nicolas Dupont-Aignan". Et le nom de cette liste doit obligatoirement figurer sur le bulletin, précise encore le code électoral. Des noms à rallonge, certes. Mais qui permettent de placer astucieusement le nom des mentors nationaux sur le bulletin. Du placement de produit politique en somme...